

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 05 JUL 2025

DECRET N°25- 053 /PR

Portant nomination du Directeur Général
de la Caisse Nationale de Solidarité et de
Prévoyance Sociale (CNSPS).

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la Loi N°12-021/AU du 25 décembre 2012, portant création de la Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale, promulguée par le décret N°13-020/PR du 14 février 2013 ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le N°11-139/PR, du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°13-102/PR du 19 septembre 2013, portant statuts de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **ALI MLIVA YOUSOUF** est nommé Directeur Général de la Caisse Nationale de Solidarité et de Prévoyance Sociale (CNSPS).

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani